



# DEFENDDEFENDERS

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project

**Conseil des droits de l'homme de l'ONU – 43<sup>ème</sup> session ordinaire**  
**Point 4 : Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le Burundi**  
**Intervention orale**

*Intervention lue par : Pierre Claver Mbonimpa*

Madame la présidente, chers membres de la Commission d'enquête,

En septembre 2019, le Conseil des droits de l'homme a décidé d'étendre le mandat de la Commission et de maintenir le Burundi sous un haut niveau de surveillance. Depuis, et alors que l'élection présidentielle de mai 2020 approche, la situation des droits humains dans le pays ne s'est pas améliorée.

La période pré-électorale se caractérise par des violations graves et continues des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris des arrestations arbitraires (en particulier de membres du CNL) et des exécutions extrajudiciaires, et par une crise de l'espace civique. Le gouvernement, le parti CNDD-FDD au pouvoir et les membres des *Imbonerakure* continuent à se livrer à des intimidations, limitant les perspectives d'une élection libre et équitable. Nous sommes également inquiets des violences dans les camps de réfugiés à l'extérieur du Burundi. Concernant les droits humains, l'approche des « facteurs de risque » adoptée par la Commission demeure un outil clef pour analyser la situation.

DefendDefenders réitère son appel aux autorités à mettre un terme à la répression, à assurer la redevabilité en tenant les auteurs de violations pour responsables, à ouvrir l'espace civique et démocratique, et à libérer immédiatement et de façon inconditionnelle les prisonniers de conscience, notamment les défenseurs des droits humains Germain Rukuki et Nestor Nibitanga, et les journalistes d'Iwacu Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana et Térrence Mpozenzi, dont la condamnation a été vivement [critiquée](#) par deux experts onusiens.

Nous exhortons encore une fois le Burundi à changer de cap et à coopérer avec le HCDH, à permettre au Bureau de mener à nouveau des activités dans le pays, et à dialoguer avec la COI.

Mesdames, Messieurs les Commissaires : À ce stade, en s'appuyant sur les facteurs et indicateurs de risque que vous avez identifiés, que peut-il être fait de plus pour encourager les acteurs régionaux et internationaux à continuer à dédier une attention maximale à la situation des droits humains au Burundi ?

Je vous remercie.